PRÉVENTION DES RISQUES CARDIOVASCULAIRES ET MALAISES : RÔLE DU SPSTI

Dr Nathalie AUNOBLE
Médecin coordonnateur – Ahi33 – Bordeaux / Médecin-Conseil OPPBTP

Mélanie LAFONT
Intervenante en prévention des risques professionnels, métrologue – Ahi33 – Bordeaux

Introduction / Objectifs :

60 % des accidents du travail mortels sont des malaises, dont la moitié est d'origine cardiovasculaire (CV). 50 % de la population française a de l'hypertension artérielle et autres facteurs de risque CV. L'employeur est démuni dans l'évaluation des risques CV et la prévention des malaises.
Le rôle du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) est de l'accompagner dans l'évaluation des risques, l'élaboration de son plan d'action et le maintien dans l'emploi de ses salariés. Par des actions de santé publique lors de sensibilisations et lors des visites médicales, les médecins du travail et les infirmiers agissent pour la prévention des risques CV.
La cardiofréquencemétrie (CFM) est un outil complétant ces actions. L'Ahi33 propose aux entreprises la réalisation de CFM sur demande du médecin du travail.

Méthodologie :

La mesure en continu de la fréquence cardiaque, le relevé de l'activité et l'utilisation de grilles et d'échelles de pénibilité permettent d'analyser objectivement les contraintes physiologiques liées à l'activité pour la prévention primaire et secondaire du risque CV.
Il est possible de caractériser le profil « cardiaque » d'un poste de travail ou d'un métier et de repérer les tâches et postures les plus contraignantes, complétées par l'étude de l'activité et l'évaluation de l'astreinte thermique.
Il s'agit d'une aide à la décision pour déterminer l'aptitude médicale et rassurer l'environnement professionnel dans le cadre d'un retour et d'un maintien dans l'emploi.

Résultats obtenus :

Depuis 2012, 66 CFM ont été effectuées. 53 % en prévention primaire et 47 % dans le cadre de l'évaluation de la charge physique « CV » des postes de travail, principalement pour accompagner le maintien dans l'emploi.
Les secteurs d'activité ciblés sont l'industrie, la construction, le commerce et le transport.
Pour toutes les mesures effectuées, des tâches sont apparues avec des coûts cardiaques élevés.
Dans 85 % des cas, le travail exercé était compatible avec l'état de santé des salariés, agrémenté par des ajustements de l'activité, acceptés par l'employeur.
Des solutions concrètes de prévention et des aménagements de poste ont été proposés et mis en place. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été alimenté par ces actions. Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), on montre que le maintien au poste de travail est possible pour un ajusteur d'asphalte porteur d'un anévrisme de l'aorte et que l'évaluation du « risque de malaise » et du risque CV peut devenir factuelle pour des coffreurs-bancheurs, en ciblant les tâches contraignantes et l'organisation du travail.

Discussion des résultats / Conclusion :

Les médecins du travail utilisent peu cet outil d'évaluation et les décisions prises pour le maintien dans l'emploi des salariés concernés sont hétérogènes.
Le SPSTI a décidé d'augmenter les compétences des équipes (formation d'ergonomes, de médecins et d'infirmiers à la CFM), de créer des référentiels internes et de nouer un partenariat avec les services de cardiologie, afin d'accompagner au mieux les professionnels de santé et les entreprises dans l'évaluation du « risque » cardiaque et aux prises de décisions pour le maintien en emploi.
La pratique régulière de la CFM permettrait d'alimenter une cartographie du coût cardiaque des différentes situations de travail. Avec l'évolution de la réglementation, l'allongement de la durée du travail et la prévalence croissante des maladies chroniques et cardiovasculaires, la CFM constitue un outil supplémentaire de prévention et de maintien dans l'emploi.

Pour contacter l'auteur de cette communication : nathalie.aunoble@ahi33.org